



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affaires
JURIDIQUES
221-2017_841_140-DE

SLO

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT

République française
Département du Tarn

ACTE n° 2017-841-140

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, le Conseil de la Communauté des Communes régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

Afférents au Conseil de la Communauté :	47
En exercice :	47
Qui ont pris part à la délibération :	39
Nombre de pouvoirs :	02

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Date d'affichage : 13 décembre 2017

Présents :

AGUTS :	M. POU
ALGANS-LASTENS :	M. MAS
APPELLE :	
BERTRE :	M. PINEL Bernard
CAMBON-lès-LAVAUUR :	M. VIRVES
CAMBOUNET SUR LE SOR :	M. FERNANDEZ
CUQ-TOULZA :	M. PINEL Jean-Claude
DOURGNE :	M. REY, Mme CARRIÉ
ESCOUSSENS :	M. GUIRAUD
LACROISILLE :	
LAGARDIOLLE :	Mme RIVALS
LESCOUT :	M. BALAROT
MASSAGUEL :	M. ORCAN
MAURENS-SCOPONT :	M. DUVAL
MOUZENS :	M. BRUNO
PECHAUDIER :	M. GIRONIS
PUYLAURENS :	Mme LAPERROUZE, M. MAURY, M. CATALA
SAINT AFFRIQUE-lès-MONTAGNES :	M. MILLET
SAINT AVIT :	M. LE TANTER
SAINT GERMAIN DES PRES :	M. FRÈDE
SAINT SERNIN-lès-LAVAUUR :	M. BIEZUS
SAÏX :	M. PATRICE, Mme DUCEN, M. CAUQUIL, M. ARMENGAUD Mme FIORET
SEMALENS :	M. BOUSQUET, Mme ROUSSEL, M. SUDERIE
SOUAL :	M. ALIBERT, M. CERESOLI, Mme GAYRAUD, M. ALBOUI
VERDALLE :	Mme SEGUIER, Mme REBELO
VIVIERS-lès-MONTAGNES :	Mme BARBERI

Absents excusés : M. DURAND, Mme BOUGARAN, Mme DURA (pouvoir à Mme FIORET), M. ESCANDE, M. VEUILLET (pouvoir à Mme BARBERI).

Secrétaire de Séance : M. CAUQUIL Roger

URBANISME : Participation au contrat Bourgs-Centres de la Région Occitanie

Suite à l'exposé de la politique Bourgs-Centres de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la proposition d'accompagnement technique des communes par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout,

Vu les nouvelles politiques contractuelles de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée présentées lors de la rencontre avec les élus du PETR Pays de Cocagne le 26 octobre 2017,

Vu le projet de territoire de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout dont l'ambition commune est de « développer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine » comme par exemple « Une offre « villages animés », écrins dans l'aire métropolitaine et nature préservée »,

Vu les projets en faveur de la vitalité des centres-bourgs engagés par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (PLUi, étude pré-opérationnelle OPAH, Charte architecturale et paysagère, Politique touristique et culturelle intercommunale, ...),

Vu les projets en faveur de la vitalité des centres-bourgs engagés par les communes, tel que la requalification des espaces publics centraux,

Vu les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLU intercommunal débattues en Conseil communautaire le 31 octobre 2017 qui définissent les communes de Cuq-Toulza, Dourgne, Puylaurens, Saix, Sémalens et Soual comme les polarités du territoire intercommunal,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide,

- **DE S'ENGAGER** et mettre en œuvre une politique globale intercommunale « Bourg-Centre avec ses communes.

Le Président,

Sylvain FERNANDEZ

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture de Castres le 21 décembre 2017
Publiée le 21 décembre 2017
Le Président, Sylvain FERNANDEZ